

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE**

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2025

37 membres en exercice
12 présents – 11 pouvoirs – 23 votants
Convocation adressée et publiée le 18 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin 2025 à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – Emmanuelle de CREPY Adjointe au Maire de Versailles – Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Marie-José BEULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) donne pouvoir à Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Absents, excusés :

Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2025-13 portant sur l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de licences Qlik Sense et des prestations nécessaires à leur utilisation, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au Président de signer et notifier le marché

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 30 juin 2025

Conseil d'administration du 24 juin 2025 - Délibération 2025-13

Délibération 2025 – 13

Objet

Accord-cadre à bons de commande de fourniture de licences Qlik Sense et des prestations nécessaires à leur utilisation, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au Président de signer et notifier le marché

Le CIG exploite la solution QLIK SENSE qui lui permet de répondre aux différents enjeux d'analyse des données sociales qu'il collecte dans le cadre de l'ensemble de ses missions, tant pour ses besoins propres que pour les besoins des autres centres de gestion. A ce titre, il met à disposition de nombreux tableaux de bord de données.

Sa plateforme, interconnectée avec son puits de données, a été mise en production fin 2020 avec DIMO SOFTWARE, société devenue aujourd'hui DDP DECISION.

L'architecture qui a été mise en place est conservée, mais à l'issue du marché en cours qui interviendra le 28 octobre 2025, le CIG doit acquérir de nouvelles licences nécessaires à son exploitation, avec les prestations associées indispensables (formation, assistance, maintenance corrective, aide au développement ou au maintien en condition opérationnelle de l'architecture qui pourrait se traduire par l'ajout de serveur, de service, de module ou autre ...).

A cette fin, une procédure d'appel d'offres ouvert a été organisée, en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée annuelle, renouvelable trois fois.

Il a été fixé pour celui-ci, un maximum contractuel de 700 000 € H.T.

L'avis de publicité a été adressé au BOAMP et au JOUE, le 16 avril 2025. Il a été publié par le premier le 17 avril 2025 et par le second le 17 avril 2025 également.

A la date limite de remise des plis, soit le 20 mai 2025 à dix heures, un seul pli avait été déposé sur le profil d'acheteur, qui émane de la société DDP DECISION, prestataire sortant.

La proposition a été analysée par la Direction des Systèmes d'Information.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 juin 2025, avant la tenue du Conseil d'administration, a décidé de lui attribuer le marché.

Le Conseil d'Administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Commande publique,

- Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 16 avril 2025 et au JOUE le 17 avril 2025,
- Considérant qu'une seule offre a été déposée dans le délai imparti,
- Considérant le rapport d'analyse des offres,
- Considérant que l'offre de la société DDP DECISION est économiquement avantageuse,
- Considérant le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 juin 2025,

- Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 juin 2025,

- Considérant qu'il convient, afin de permettre au service Analyse et Prospective Sociales de poursuivre sa mission, d'acquérir auprès d'un nouveau prestataire, à l'issue du marché en cours, de nouvelles licences QLIK SENSE avec prestations d'accompagnement,

- Vu l'exposé du président,

Conseil d'administration du 24 juin 2025 – Délibération 2025-13

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Autorise Monsieur le président à signer le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres à la société DDP DECISION, sise 561 allée des Noisetiers, 69760 LIMONEST, et à passer tout avenant éventuel au marché, au cours de celui-ci,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,

La président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux